

UV INFORMATION - DOCUMENTATION – COMMUNICATION

D.E.S. de Pharmacie Hospitalière – Pratique et Recherche

D.E.S. de Pharmacie Industrielle et Biomédicale

D.E.S. d'Innovation Pharmaceutique et Recherche

Année 2018-2019

Responsable : Pascal BADOR, pascal.bador@univ-lyon1.fr

A) Présentation de l'UV

L'Unité de Valeur est composée d'un tronc commun d'enseignement complété d'un travail personnel obligatoire. L'enseignement se répartit sur dix journées de mars à juin 2019.

Tronc commun d'enseignement (*pas de visioconférence possible en raison de travaux pratiques*)

Il comprend une série d'enseignements magistraux et travaux pratiques qui ont pour objectif de donner aux internes les éléments leur permettant d'être capables de chercher, trouver, analyser puis communiquer l'information dans le domaine médico-pharmaceutique :

- Méthodologie de la recherche documentaire en vue de :
 - * répondre à une question ponctuelle et de réaliser un avis pharmaceutique
 - * réaliser un travail de synthèse qui nécessite une recherche exhaustive et rétrospective comme dans le cas d'un mémoire, d'une thèse ou d'un article de synthèse
 - * réaliser un article scientifique
- Accès aux sources d'information sur Internet (moteurs de recherche, bases de données bibliographiques, portails de santé, sites médico-pharmaceutiques)
- Evaluation de la qualité de l'information en santé sur Internet
- Stratégie d'interrogation des bases de données bibliographiques médico-pharmaceutiques
- Accès à la documentation et aux revues électroniques
- Gestion de la bibliographie informatisée
- Evaluation et analyse de l'information médico-pharmaceutique
- Communication et rédaction scientifiques
- Rédaction d'un article
- Nouvelles modalités de communication scientifique : Open Access, Réseaux sociaux, Données de la recherche
- Techniques de communication orale et managériale

La présence aux séances d'enseignement est obligatoire, deux absences maximum seront tolérées.

Travail personnel

Trois possibilités sont offertes à chaque interne :

1) **Rédaction d'un article de synthèse type Review**

Il s'agit obligatoirement d'un article de synthèse sur un sujet qui aura été auparavant soumis pour approbation au responsable de l'UV. L'article devra donner lieu à une recherche bibliographique exhaustive afin de faire le point complet sur le sujet choisi. Il ne s'agira en aucun cas d'un article scientifique du type compte rendu de recherche (IMRAD) faisant état d'un travail expérimental.

L'article, accompagné de la méthodologie de recherche documentaire, sera présenté sous forme de mémoire et soutenu lors de la validation de l'U.V. Il devra obligatoirement être envoyé et soumis, à la suite de la soutenance, à une revue médico-pharmaceutique laissée au choix de l'interne. Le choix de la revue devra avoir été fait au moment du choix du sujet afin de tenir compte dès le début des recommandations aux auteurs spécifiques à chaque revue.

2) **Rédaction d'un rapport de recherche documentaire** sur un sujet au choix et présenté sous la forme d'un article scientifique (Introduction, Matériel et Méthode, Résultats, Discussion ; toutes les parties ayant pour objet la recherche documentaire sur le sujet choisi).

3) **Stage** dans un centre de documentation et d'information médico-pharmaceutique hospitalier ou industriel.

Ce stage de 50 heures aura lieu en tenant compte des contraintes hospitalières de l'interne et des contraintes liées à l'emploi du temps du responsable qui accueille le stagiaire.

Ce stage fera l'objet de la rédaction d'un rapport d'activité qui sera soutenu lors de la validation de l'UV.

Le choix du travail personnel devra être validé par le responsable de l'UV.

B) Validation de l'UV (sur 20 points)

- Présentation du mémoire (stage ou article - 10 minutes - 10 points) et discussion avec le jury (5 minutes - 4 points).

- Exposé sur une question de synthèse (10 minutes - 6 points).

Cette question fera appel aux connaissances en matière d'information-Documentation-Communication que l'interne aura acquises lors du tronc commun d'enseignement ainsi que dans le cadre général de sa pratique hospitalière. La question sera donnée au moment de la convocation des internes c'est-à-dire un mois avant la présentation orale.

La moyenne globale 10/20 est nécessaire pour valider l'UV.

- 1ère session : Octobre 2019

- 2ème session : Décembre 2019